



Communiqué de presse

Casablanca, Mercredi 10 juillet 2019

Consultation régionale de l'étude relative à la Stratégie d'Intervention de l'ANRUR à l'horizon 2030 dans la Région de Casablanca-Settat.

Monsieur Abdelahad FASSI FEHRI, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Monsieur Said Ahmidouch Wali de la Région de Casablanca-Settat ont présidé le Mercredi 10 juillet 2019, au complexe administratif et culturel des Habous à Casablanca, la tenue de la consultation régionale relative à l'élaboration de la Stratégie d'Intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) à l'horizon 2030.

Ont pris part à cette manifestation Messieurs les Gouverneurs des préfectures et provinces de la région, Madame la Directrice de l'ANRUR, Messieurs les Directeurs Centraux du Ministère, les élus, les Chefs de services extérieurs, les opérateurs, les corps professionnels, les universitaires, les représentants de la société civile et les médias.

Lors de cette rencontre organisée sous le thème « **Rénovation Urbaine et Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine : Vers une stratégie concertée** », Mme la Directrice de l'ANRUR a présenté les missions et prérogatives de cette agence, le contexte de sa création et son cadre juridique, en vue de faire connaître ses activités et ses champs d'intervention.

Aussi, cette journée a constitué également une occasion pour présenter la méthodologie et les principaux objectifs de l'étude précitée par le BET, en vue d'impliquer tous les acteurs concernés à la construction d'une vision concertée et participative ayant trait à la rénovation urbaine et au traitement des bâtiments menaçant ruine et identifier leurs attentes et besoins particuliers quant à la mise en œuvre de cette stratégie.

A ce titre, deux ateliers ont été organisés en vue de discuter et débattre des sujets ci-après :

- Prérogatives de la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine et son décret d'application ;
- Rénovation urbaine et réhabilitation des bâtiments menaçant ruine dans la région de Casablanca-Settat : Expériences locales présentées par le Directeur Régional de l'Habitat, bonnes pratiques, dysfonctionnements, besoins et attentes des acteurs.

Les recommandations émanant de ces ateliers vont être pris en considération lors de la première phase de l'étude relative à l'état des lieux et diagnostic général.